

# Des retraites soutenables socialement et écologiquement

Jean-Marie Harribey

11 janvier 2023

Note pour Attac, la Fondation Copernic et les Économistes atterrés

« Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée... »  
Victor Hugo, *Quatrevingt-treize*, 1874.

Alors que le gouvernement français s'apprête à rendre public son projet de réforme des retraites, l'opposition au recul de l'âge de la retraite ne fléchit pas dans la société ni dans les syndicats en raison du caractère foncièrement injuste de cette mesure et absurde économiquement, dont l'unique objectif est de réduire les dépenses publiques et sociales. Et cela au moment même où s'avère l'impérieuse nécessité de transformer positivement nos services publics et notre protection sociale, et, simultanément, de conduire une transition écologique. On essaie ici de mettre noir sur blanc le cadre économique entourant une perspective de financement d'un système de retraite qui soit soutenable sur les deux plans, socialement et écologiquement<sup>1</sup>.

Trois hypothèses sont probables pour la décennie à venir (au-delà, il s'agirait de la boule de cristal) : 1) la productivité du travail progressera très faiblement (0,7 % par an selon l'hypothèse la plus basse du COR) ; 2) le ratio actifs/retraités continuera de baisser (de 1,7 à 1,6 en 10 ans<sup>2</sup>) ; l'espérance de vie progressera très peu (un mois par an dans le meilleur des cas, telle est la tendance actuelle).

Quatre contraintes s'imposent pour que la soutenabilité sociale et écologique soit réelle : 1) la détérioration des pensions, relativement aux salaires et absolument si le nombre de retraités augmente plus que la masse des pensions, doit être stoppée ; 2) l'amélioration de l'emploi et donc la résorption du chômage reste une priorité ; 3) la réduction de 55 % des émissions de GES au début de la décennie 2030 est une obligation européenne ; 4) Les crises récentes ont fait apparaître l'urgence de la rénovation des systèmes collectifs comme la santé et l'éducation.

L'hypothèse de réflexion est ici que la transformation de la société dans une perspective de soutenabilité sociale et écologique implique une modification importante de la répartition de la richesse produite en même temps que l'amélioration qualitative de cette dernière.

## 1. Dans ce cadre, quels scénarios peuvent être dessinés ?

L'ampleur des besoins suppose la nécessité de modifier la répartition des revenus, modification sans laquelle les difficultés de financement seraient le plus vraisemblablement insurmontables. On teste ici deux approches qui modifieraient la répartition des revenus, avant de voir leur compatibilité avec la soutenabilité écologique.

### *Une réduction des inégalités de salaires et de revenus*

Les écarts de revenu disponible par ménage étaient mesurés en 2018 selon le tableau ci-dessous. L'Observatoire des inégalités confirme la relative stabilité de l'indice de Gini au

---

<sup>1</sup> On ne reprend pas ici l'introduction et la première partie de « Les retraites dans une perspective sociale et écologique », juin 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-perspective-sociale-et-ecologique.pdf>, mais auxquelles on renvoie.

<sup>2</sup> 1,3 en 2070 selon le COR, rapport 2022, [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-12/RA\\_COR2022%20def.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2022-12/RA_COR2022%20def.pdf).

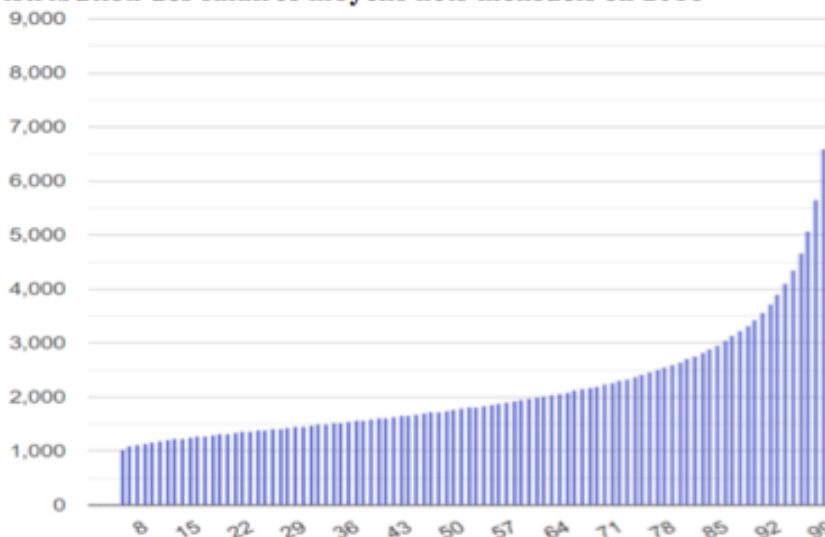
cours des dernières années : entre 0,28 et 0,29. Les écarts de niveau de vie moyen entre et le D10 et le D1 étaient de 6,7 en 2020 après un sommet de 7,5 en 2012<sup>3</sup>.

On mesure ce que donnerait une réduction des inégalités de revenus en deux temps. D'abord à partir d'un ajustement linéaire sur les six premiers déciles. Ensuite à partir de la distribution établie par l'Insee.

On a montré que les inégalités de salaires et de revenus autres augmentent linéairement dans les premiers déciles de la répartition des revenus (voir graphiques ci-dessous). Une première accélération de cette augmentation se produit à partir du 8<sup>e</sup> décile. L'accélération est ensuite très forte dans les 9<sup>e</sup> et surtout 10<sup>e</sup> déciles. Le salaire moyen dans le 9<sup>e</sup> décile est 5,7 fois plus élevé que celui du 1<sup>er</sup> décile. La limite supérieure de D8 est 5 fois plus élevée que le que le revenu disponible moyen de D1. Donc, une échelle de 1 à 5 couvrirait 80 % des ménages. Le 9<sup>e</sup> décile comporte donc la plus grande partie du reste du salariat. C'est pourquoi la réduction des inégalités salariales ne couvre pas la plus grande partie des inégalités qui concernent les revenus non salariaux. L'explosion des inégalités à cause des revenus financiers oblige alors à une politique de restriction des dividendes et autres revenus du patrimoine. On voit ici qu'on cesse de parler d'un problème strictement économique mais d'un problème éminemment politique.

On peut approximer la progression des inégalités<sup>4</sup> jusqu'au septième décile inclus par la relation linéaire  $y = 5794,6 x + 4235,4$ , avec un  $R^2 = 0,99$ . On a calculé ensuite la hiérarchie des revenus resserrée sur une base qui prolongerait la linéarisation jusqu'à la fin du dixième décile. Cette extrapolation linéaire aboutirait alors à une hiérarchie telle que les revenus moyens dans le dixième décile (D10) passeraient de 10,3 fois plus élevés que ceux du premier décile (D1) à 6,18. Quand on sait que les classes riches dégradent les conditions écologiques de la vie bien plus que les classes populaires, on comprend combien conditions sociales et conditions écologiques sont étroitement interdépendantes. Muni de ce constat, on réfléchit alors à une modification de la répartition à partir des données de l'Insee.

**Distribution des salaires moyens nets mensuels en 2016**



INSEE Première, n° 1750, Avril 2019, extraits du Tableau 3 : « Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2016 ».

<sup>3</sup> Observatoire des inégalités, « Les inégalités de revenus se stabilisent », 26 octobre 2022, <https://www.inegalites.fr/evol-inegalites-long>.

<sup>4</sup> On peut consulter ma méthodologie pour mesurer l'ampleur de la réduction des inégalités de revenus nécessaire pour développer l'emploi et garantir le financement de la protection sociale dans la Note « Répartition du travail et des revenus pour l'emploi », août 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/repartition-travail-revenus.pdf>.  $y$  est le revenu moyen par décile ;  $x$  est le numéro du décile

## ► 1. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2018

	Limite supérieure de tranche de revenu (décile, en euros par an)	Revenu annuel moyen (en euros par an)	Nombre d'unités de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 820	10 030	1,10
D1 à D2	17 820	15 910	1,15
D2 à D3	21 670	19 730	1,21
D3 à D4	25 760	23 680	1,34
D4 à D5	30 620	28 150	1,46
D5 à D6	36 160	33 320	1,59
D6 à D7	42 480	39 260	1,69
D7 à D8	50 840	46 450	1,82
D8 à D9	65 250	57 230	1,90
Supérieur à D9	///	102 880	1,97
<b>Ensemble</b>	<b>///</b>	<b>37 670</b>	<b>1,52</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Note :** D1 à D9 sont les déciles de la distribution de revenus disponibles ; D5 est la médiane.

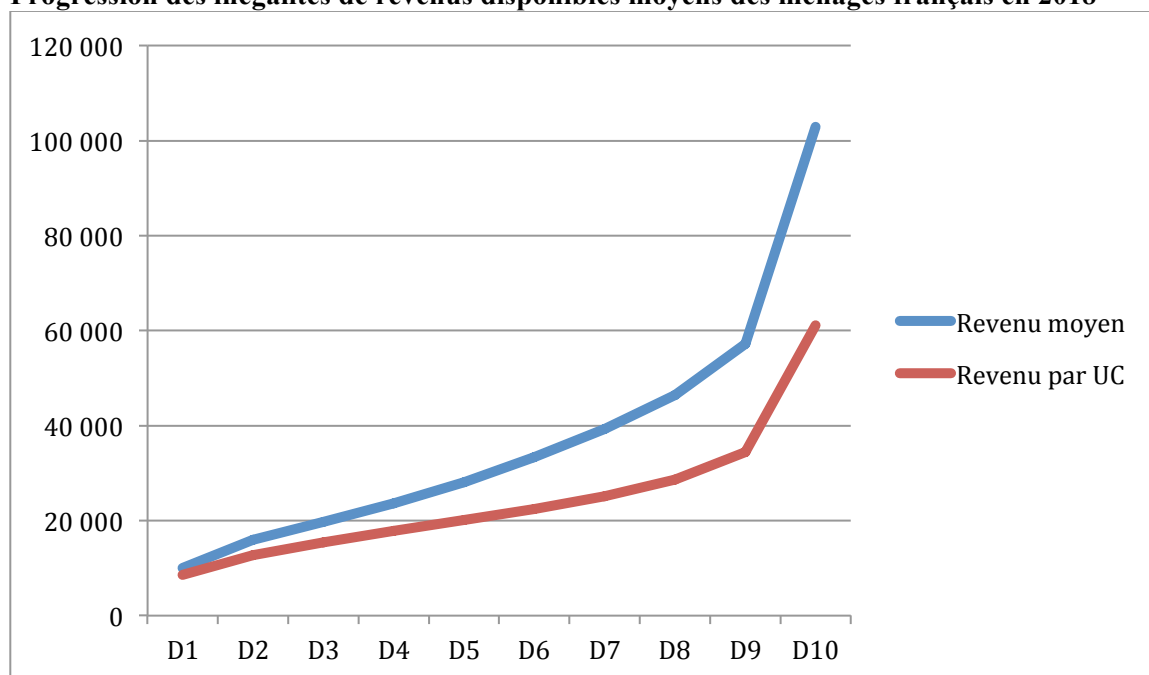
**Lecture :** en 2018, les 10 % des ménages dont le revenu disponible est compris entre 17 820 euros (D2) et 21 670 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 730 euros. Ils comptent en moyenne 1,21 unité de consommation.

**Champ :** France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Insee, *Revenus et patrimoines et patrimoine des ménages*, Insee Références 2021, p. 115.

### Progression des inégalités de revenus disponibles moyens des ménages français en 2018



Graphique de JM H d'après les données de *Insee Références*, édition 2021 - Fiches - Revenu

On compte en France environ 30 millions de ménages (3 millions par décile). La réduction des inégalités de revenus disponibles par ménages dans une échelle de 1 à 4 impacterait les trois derniers déciles.

Si l'on prend le revenu moyen de la tranche D1,  $4 \times 10\,030 = 40\,120$ , le prélèvement sur les tranches D8, D9 et D10 serait de :

$$102\,880 - 40\,120 = 62\,760 \times 3 \times 10^6 = 18\,828 \times 10^6$$

$$57\,230 - 40\,120 = 17\,110 \times 3 \times 10^6 = 51\,330 \times 10^6$$

$$46\,450 - 40\,120 = 6\,330 \times 3 \times 10^6 = 18\,990 \times 10^6$$

$$\text{Total} = 258\,600 \times 10^6 = 258,600 \text{ milliards } \text{€}.$$

Cela représenterait 10,9 % du PIB (15,7 % du revenu primaire et 17,2 % du RDB)<sup>5</sup>.

La réduction des inégalités dans une échelle de 1 à 5 avec un prélèvement sur les deux derniers déciles (D9 et D10), on obtient par rapport à 5 fois le revenu moyen du D1 :

$$102\,880 - 50\,150 = 52\,730 \times 3 \times 10^6 = 158\,190 \times 10^6$$

$$57\,230 - 50\,150 = 7\,080 \times 3 \times 10^6 = 21\,240 \times 10^6$$

$$\text{Total} = 153\,720 \times 10^6 = 179,430 \text{ milliards } \text{€}.$$

Soit 7,6 % du PIB (10,9 % du revenu primaire et 12 % du revenu disponible brut).

La réduction des inégalités dans une échelle de 1 à 6 avec un prélèvement sur le seul dernier décile (D10), dans lequel figurent les titulaires des plus hauts revenus du capital et la frange la plus haute du salariat ; par rapport à 6 fois le revenu moyen du D1, on obtient :

$$102\,880 - 60\,180 = 42\,700 \times 3 \times 10^6 = 128\,100 \times 10^6 = 128,100 \text{ milliards.}$$

Soit 5,4 % du PIB (7,8 % du revenu primaire et 8,5 % du RDB).

Nous sommes donc aux alentours des 5 % du PIB considérés comme nécessaires pour investir dans la transition écologique.

#### Récapitulatif

Échelle	Niveau moyen	x fois revenu moyen D1	prélèvement moyen	prélèvement moyen $\times 3 \times 10^6$	Total Prélèvements
1 à 4	102 880	40 120	62 760	188 280	258,600 mds
	57 230	40 120	17 110	51 330	
	45 450	40 120	6 330	18 890	
1 à 5	102 880	50 150	52 730	158 190	179,430 mds
	57 230	50 150	7 080	21 240	
1 à 6	102 880	60 180	42 700	128,100	128,100 mds

Avec une augmentation de 0,7 % par an du PIB pendant 10 ans, par extrapolation, le prélèvement avec une réduction des inégalités de 1 à 6 serait de 137 milliards. Avec une échelle réduite de 1 à 5, cela permettrait de prélever 179,430 milliards.

Autrement dit, une échelle de revenus réduite de 1 à 5 ou 6 permettrait de dégager l'équivalent des sommes jugées aujourd'hui nécessaires annuellement pour enclencher une transition sociale et écologique à hauteur des enjeux. On verra plus loin si cela serait suffisant.

Considérant que le niveau de vie moyen des ménages dépend du nombre d'unités de consommation, on peut reprendre les calculs et on voit la réduction des inégalités de niveaux de vie suivante :

<sup>5</sup> PIB 2018 = 2360,7 milliards ; revenu primaire = 1650 milliards ; revenu disponible brut = 1500 milliards.

## ► 1. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2018

en euros par an

	Limite supérieure de tranche de niveau de vie (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	11 210	8 580
D1 à D2	14 150	12 770
D2 à D3	16 680	15 460
D3 à D4	18 990	17 830
D4 à D5	21 250	20 130
D5 à D6	23 750	22 480
D6 à D7	26 680	25 160
D7 à D8	30 820	28 640
D8 à D9	39 130	34 370
Supérieur à D9	///	61 080
<b>Ensemble</b>	<b>///</b>	<b>24 650</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

**Note** : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

**Lecture** : en 2018, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 11 210 euros (D1) et 14 150 euros (D2) ont un niveau de vie annuel moyen de 12 770 euros.

**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Insee, *Revenus et patrimoines et patrimoine des ménages*, Insee Références 2021, p. 117.

Échelle	Niveau moyen	x fois niveau moyen D1	prélèvement moyen	prélèvement moyen x 3 x 10 <sup>6</sup>	Total prélèvements
1 à 3	61 080	25 740	35 340	106 020	140,610 mds
	34 370	25 740	8 630	25 890	
	28 640	25 740	2 900	8 700	
1 à 4	61 080	34 320	26 760	80 280	80,430 mds
	34 370	34 320	50	150	
1 à 5	61 080	42 900	18 180	54 540	54,540 mds
1 à 6	61 080	51 480	9 600	28 800	28,800 mds

Pour obtenir des niveaux de prélèvements comparables à ceux portant sur la distribution de revenus disponibles, il faudrait aller jusqu'à une échelle de 1 à 3.

### *À quelle utilisation du PIB cette réduction des inégalités correspondrait-elle ?*

Puisque la réduction des inégalités de 1 à 6 envisagée précédemment faisait apparaître à un transfert d'environ 5 points de PIB, réaffectons ces derniers de la manière suivante.

En 10 ans, le déplacement du curseur du partage du PIB de 5 points serait réparti pour moitié en faveur de la masse salariale (incluant les pensions via les cotisations et la création d'emplois), pour moitié en faveur des autres besoins, dont la transition écologique concernant sa fraction assurée par la collectivité publique. L'emploi s'accroîtrait par la réduction de la durée de travail et par des créations d'emplois répondant aux nouveaux besoins sociaux<sup>6</sup>.

PIB 2022 = 2500 Mds € ; +0,7 % par an jusqu'en 2032 ; x 1,07225 en 2032.

Part de la masse salariale/PIB 2022 = 52 % ; = 54,5 % en 2032, soit +0,25 point de % de PIB par an jusqu'en 2032.

Ratio retraités/actifs 2022 = 0,589 = inverse des actifs/retraités (1,7) : 0,625 en 2032 (inverse de 1,6).

Part des pensions/PIB 2022 = 13,8 % (345 mds €) ; = 14,9 % (400 mds €) en 2032

<sup>6</sup> Si la moitié environ des 134 milliards provenant de la réduction des inégalités était affectée aux questions sociales, soit 67 milliards, dont 55 pour les retraites, il reste 12 milliards qui pourraient financer près de 500 000 emplois au SMIC sur la décennie.

**Tableau récapitulatif de répartition du PIB**

	2022	2032	Variation globale
PIB (mds €) <sup>7</sup>	2500	2681	+7,22 %
dont impôts sur la production	421	440 <sup>8</sup>	+4,51 %
Part de l'impôt sur production	0,17	0,16	-1 point de % de PIB
Part de l'EBE et des autres revenus de la propriété	0,31	0,27	-4 points de % de PIB
Part de la masse salariale	0,52	0,545	+2,5 points de % de PIB
Part transition sociale et écologique/PIB	0	0,025	+2,5 points de % de PIB
Masse salariale en mds € avec 2 millions d'embauches en 2032	1300	1461	+12,4 %
Pensions en mds	345 (13,8 % du PIB)	400 (14,9 % du PIB)	+15,6 %
Masse salariale hors pensions en mds €	955	1162	+11,2 %
Transition publique en mds €		67	

## 2. Est-ce compatible avec les besoins de transition écologique ?

De 2022 à 2032, on suppose que l'économie s'engage sur une trajectoire qui la conduise vers une stabilisation du réchauffement du climat à + 2 °C au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. En vue de satisfaire à l'exigence européenne de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et parvenir à la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire une réduction de 80 % (une division par 5 : x 0,2) en presque trois décennies.

1) De 2022 à 2032, la croissance économique serait de 0,7 % par an. Le PIB passerait de 2500 milliards d'euros en 2022 à environ 2681 milliards en 2032, une multiplication par 1,07225 (l'évolution est donc considérée comme linéaire pendant cette période de moyen terme).

2) Les investissements nets s'élèvent aujourd'hui 2,5 % du PIB (62,5 mds €, sur la base d'avant la pandémie, 110 mds € en 2030 avec une progression égale à celle du PIB). Supposons qu'en une décennie la moitié d'entre eux est réorientée vers la transition (1,25 % du PIB) et que cela corresponde à un réorientation des investissements privés. Auxquels s'ajouteraient les 67 milliards dégagés par le déplacement du curseur de la valeur ajoutée pour les investissements publics. Les investissements de transition sont environ 122 mds €, soit 4,6 % du PIB en 2032. On retrouve les évaluations qui font aujourd'hui consensus : la transition nécessite 4 à 5 % de PIB par an en investissements écologiques<sup>9</sup>.

Prenons comme indicateur de soutenabilité écologique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, même si le réchauffement du climat n'est qu'une composante de la crise écologique. Jusqu'à présent, la baisse de l'intensité de la production en carbone a été en moyenne de 1,5 % par an. On suppose que les investissements de transition qui doublent les investissements actuels permettent de diminuer cette intensité de 3 % par an de 2022 à 2032 (une multiplication par 0,74 en 10 ans).

<sup>7</sup> Schématiquement, PIB = VAB + Impôts sur la production (dont TVA).

<sup>8</sup> On suppose que seule la TVA (308 mds aujourd'hui) progresse au même rythme que la production.

<sup>9</sup> On raisonne ici sur les investissements nets, bien que la transition impliquera une modification de la structure de l'ensemble de la formation brute de capital fixe (investissements bruts), mais c'est pour mettre l'accent sur la dynamique impliquée par la transition.

Variation de la production = variation de la quantité de CO<sub>2</sub> émis / variation de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production.

On retient encore l'hypothèse d'une tendance sur ces 10 ans de 0,7 % de croissance annuelle (x 1,07225).

D'où variation de la quantité de CO<sub>2</sub> émis = variation de la production x variation de l'intensité en CO<sub>2</sub> = 1,0722 x 0,74 = 0,79. La quantité de CO<sub>2</sub> diminuerait de 21 %, mais ce serait insuffisant pour découpler de manière absolue production et émission de gaz à effet de serre (dans la Stratégie nationale bas carbone, l'objectif est d'atteindre -40 % en 2030).

Comment pourrait-on parvenir à un découplage absolu des émissions de GES par rapport à la production ? Soit en tablant sur une diminution plus forte de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production, soit en acceptant une croissance encore moindre, soit en associant les deux possibilités.

### *1<sup>ère</sup> possibilité*

On retient la norme européenne de 55 % de baisse (x 0,45) des émissions en 2030<sup>10</sup>. La variation de l'intensité en CO<sub>2</sub> de la production = 0,45 / 1,07225 = 0,42, soit une baisse annuelle moyenne de l'intensité de 8,3 %. Cette voie qui verrait une telle amélioration de l'intensité de la production en CO<sub>2</sub> supposerait vraisemblablement des investissements beaucoup plus importants, en diminuant encore davantage les revenus de la propriété distribués et en consacrant des sommes encore plus importantes de la part des collectivités publiques..

### *2<sup>ème</sup> possibilité*

La croissance économique serait moindre mais avec une baisse de l'intensité en CO<sub>2</sub> restant à 3 % par an : variation de la production = 0,45 / 0,74 = 0,608, soit une baisse de 39,2 % en 10 ans, c'est-à-dire une baisse de 4,85 % par an en moyenne jusqu'en 2032. Cette chute brutale de la production est insoutenable socialement. Une baisse de l'intensité de la production en carbone de 3% par an avec une croissance encore plus faible est, de plus, peu vraisemblable. Si on suppose alors que la baisse de l'intensité ne serait pas supérieure à celle d'aujourd'hui (-1,5 % par an, soit x 0,86 en 10 ans), alors 0,45 / 0,86 = 0,52, soit une baisse annuelle de la production 6,3 % par an, ce qui serait encore moins soutenable socialement pendant la décennie à venir.

Il s'ensuit que les marges de manœuvre sont très étroites. Plus la croissance économique est faible, plus la tension s'exacerbe entre objectifs sociaux et objectifs écologiques. Plus la contrainte écologique est fortement intégrée, plus la contrainte sociale devient importante, et réciproquement.

On notera que les scénarios ci-dessus ont été dressés sur la base de la législation actuelle du système de retraites, donc hors du projet de réforme du président Macron. Il est évident que si les réformes passées étaient, soit partiellement, a fortiori totalement, remises en cause, les marges de manœuvre seraient encore plus étroites. On les exclut à court et moyen terme pour cette raison. Et cela d'autant plus qu'au sein des problèmes strictement sociaux, nombre d'urgences commencent à se faire sentir, notamment au sujet des conditions de logement, et d'éducation et au final d'emploi des jeunes. Raison de plus de ne pas reculer l'âge de la retraite.

---

<sup>10</sup> Cette norme est rapportée à la quantité émise en 1990. On suppose ici que les émissions n'ont pratiquement pas diminué si l'on tient compte des émissions importées/exportées. On retient aussi le même objectif qui serait atteint en 2032.

## Conclusion : Comment sortir de ces difficultés, sinon de ces contradictions ?

Dans une perspective de soutenabilité sociale et écologique, les réponses aux besoins sociaux ne pourront pas être trouvées seulement sur le plan quantitatif. Des solutions qualitatives devront être mises en œuvre, en termes de types de production, de répartition et d'usage collectif.

Dans les scénarios ci-dessus, on signalait que les investissements étaient à la fois privés et publics. Or, si l'on veut que soit privilégié l'aspect qualitatif du progrès, l'importance des investissements publics est décisive pour développer les services non marchands (santé, éducation, culture, transports de proximité gratuits...).

Cela implique deux choses. Premièrement, la part de la richesse socialisée par les prélèvements obligatoires devrait s'accroître. Elle représente en 2022 en France environ 46 % du PIB. Dans le scénario de croissance évoqué ci-dessus (7,22 % en 10 ans), cela signifierait l'affectation de la plus grande partie du surplus aux prélèvements qui doivent payer les investissements publics supplémentaires. Dès lors, deuxièmement, le progrès social cesserait d'être assimilé à une augmentation continue du pouvoir d'achat individuel pour servir les usages collectifs. Pour que cela soit acceptable, l'accès aux services publics et la réduction des inégalités sont cruciaux. Ces deux éléments sont liés entre eux de telle sorte que la réduction des inégalités à l'avantage des classes populaires, dont la propension marginale à consommer est plus forte que celle des classes riches, n'annihile pas la transformation qualitative du modèle productif par un effet rebond qui ne serait pas collectivement maîtrisé. À court terme, tant qu'aucune réduction importante des inégalités de revenus n'a pas été accomplie, le pouvoir d'achat des classes populaires doit être améliorée ; mais, à moyen terme, il est de plus en plus évident que les contraintes écologiques obligeront à sortir de l'engrenage productiviste et consumériste pour s'acheminer vers un arrêt de la croissance économique<sup>11</sup>.

L'articulation entre un nouveau modèle social et un nouveau modèle productif économe pour la planète et respectueux des humains n'est pas hors de portée. Mais elle suppose de rompre avec la logique capitaliste, de borner son champ et d'élargir celui du bien commun. La retraite par répartition en est un élément essentiel. Elle peut le rester à condition que l'on veuille en réduire les aspects les plus fragiles, notamment ceux qui reproduisent au temps de la retraite les inégalités du temps de la vie active. De ce point de vue, le système d'assurances sociales fondé sur le principe de la contributivité doit évoluer pour renforcer au contraire le caractère universel de la protection sociale.

De manière générale, les arbitrages sociaux sont mouvants en permanence. Dès lors, l'hypothèse d'affectation d'une majeure partie de surplus obtenu grâce à la réduction des inégalités de revenus au financement des retraites peut être remis en cause au profit des autres questions sociales, notamment la résorption de la grande pauvreté. Les arbitrages seront d'autant plus tendus que la contrainte climatique s'aggravera si la chute des GES n'est pas suffisante.

Besoins sociaux et besoins écologiques participent de la même dynamique d'amélioration du bien-être qualitatif. Ils sont complémentaires mais ils peuvent, dans la phase de transition, se révéler antagoniques. Mais, pour revenir aux retraites, il existe une différence entre le financement de celles-ci et celui de la transition écologique. Dans le cas de la transition écologique, les investissements enclenchent une dynamique qualitative dont les

---

<sup>11</sup> J'ai abordé ailleurs le fait qu'on ne puisse pas savoir à l'avance si l'amélioration de la qualité de la production supposant davantage de travail, et donc des prix plus élevés, fera plus ou moins que compenser la diminution des quantités produites pour aboutir à un PIB plus ou moins élevé ; cf. *Le trou noir du capitalisme, Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020, et *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021.



résultats s'étaleront sur le moyen et le long terme, qui permettent d'envisager une avance monétaire anticipant le futur surplus social, qui lui-même permettra de lever les impôts supplémentaires nécessaires à un bouclage macroéconomique. En ce qui concerne le financement des retraites, et au-delà de toute la protection sociale, une avance monétaire n'est pas possible puisque les transferts sociaux sont toujours pris sur la valeur ajoutée courante<sup>12</sup>.

Au final, la transition sociale et écologique se jouera moins sur le plan technique que sur celui des arbitrages sociaux et politiques. Il est à peu près certain que la socialisation d'une part plus importante de la richesse monétaire produite soit une condition nécessaire d'une réelle transformation de la société.

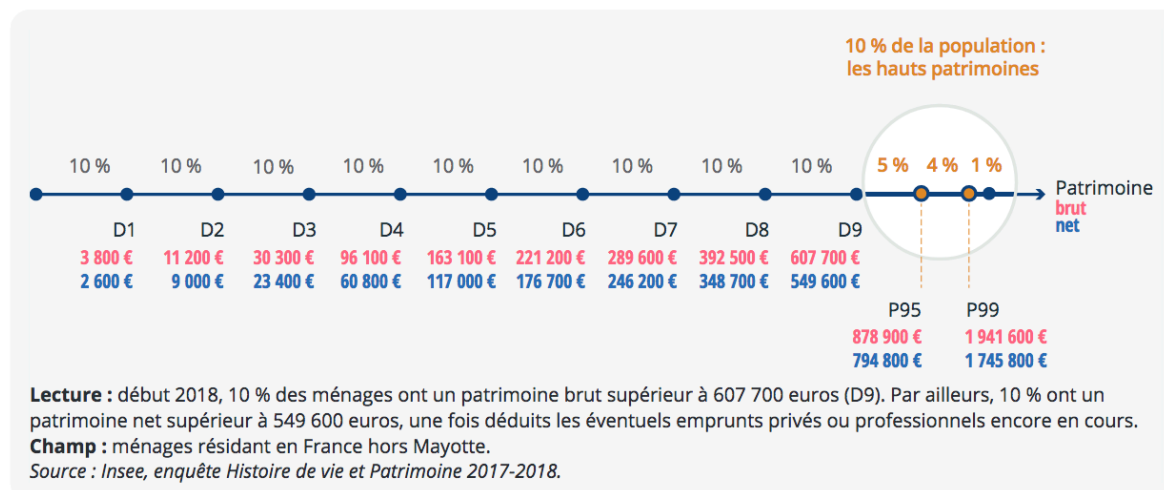
---

<sup>12</sup> Cet aspect n'est pas développé ici. Voir Les Économistes atterrés, *La monnaie, un enjeu politique*, Paris Seuil, 2018 ; Harribey J.-M., Khalifa P., Rigaudiat J., *Quoi qu'il en coûte, Sortir la dette des griffes de la finance*, Paris, Textuel, Fondation Copernic, 2022 ; Harribey J.-M., Jeffers E. et Plihon D., « La monétisation pour financer la transition écologique », Journées d'études « Les monnaies et la transition écologique », Sciences Po Bordeaux, 9 et 10 juin 2022, soumis pour publication.

## Annexe Les inégalités de patrimoine

On a raisonné ci-dessus sur les inégalités de revenus (au sens de revenu disponible par ménage). Qu'en est-il des inégalités de patrimoine beaucoup plus fortes ?

### ► 2. Déciles de patrimoine brut et net début 2018

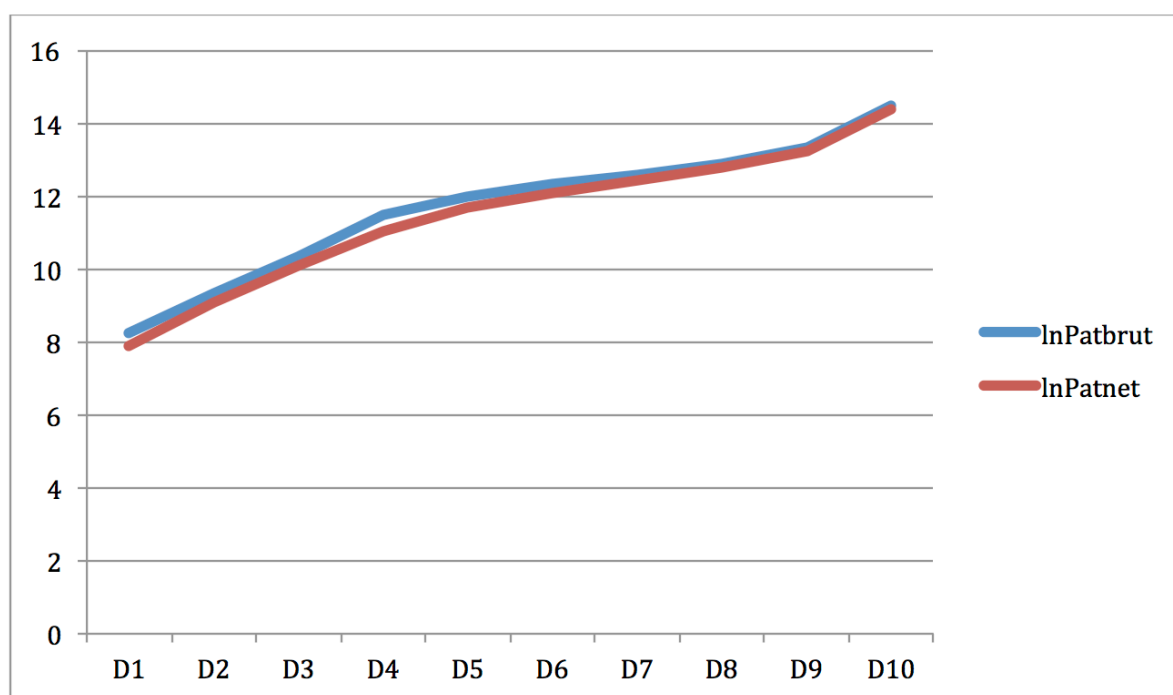


Insee, *Revenus et patrimoines des ménages*, Édition 2021, p. 171

La limite supérieure du patrimoine de D9 est 160 fois supérieure à celle de D1 (211 fois en ce qui concerne le patrimoine net).

En termes de patrimoine moyen brut, celui de D10 (1,28 million d'euros) est plus de 1000 fois supérieur à celui de D1, 7,8 fois supérieur au patrimoine brut médian et 4,6 fois supérieur au patrimoine brut moyen.

### Logarithmes népériens des patrimoines des ménages en 2018



Calculs et graphique JMh à partir des limites supérieures de chaque décile (P99 pour le dernier).

Alors que la progression des inégalités de revenus disponibles présentait une allure linéaire jusqu'au septième décile, ce n'est plus du tout le cas pour les inégalités de patrimoine. En prenant les logarithmes des patrimoines, le graphique semi-logarithmique ci-dessus montre la croissance exponentielle des inégalités.

Une réforme fiscale de grande ampleur portant sur une assiette des patrimoines devrait donc s'ajouter à celle portant sur les revenus du travail et du capital. Un impôt sur la fortune et les successions très progressif serait pertinent à la fois socialement et écologiquement, afin de réduire les inégalités et de favoriser les investissements de transition.